

Pétition à Prévost

Pour une sécurité maximale dans nos rues

Raphaëlle Chaumont

Lundi le 12 septembre 2005, les parents du jeune garçon de 10 ans qui a eu un accident le 20 juin dernier sur la rue des Sorbiers se sont présentés au conseil municipal afin de déposer devant le maire Claude Charbonneau une lourde pétition de 1 612 signatures.

C'est pour éviter qu'un tel accident se reproduise que les parents du jeune accidenté ont décidé de lancer cette pétition. Les mesures proposées pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes, enfants et adultes, sont simples et efficaces.

Bien sûr, les rues sont déjà parsemées d'arrêts. Plusieurs personnes présentes au conseil ont affirmé voir, tous les jours et à toute heure, des gens passer sans même ralentir sur un arrêt obligatoire, près de leur domicile. Le conseiller Germain Richer a d'ailleurs déclaré qu'il avait lui-même téléphoné à la police dernièrement pour le signalement d'un véhicule n'ayant pas effectué son «stop». Le conseiller a même pris soin de leur soumettre la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les citoyens désirent plus de surveillance dans leurs rues. Les services de police devraient être en mesure de patrouiller régulièrement dans chacun des domaines résidentiels de Prévost, et cela en émettant des constats d'infractions aux conducteurs ayant une attitude dangereuse pour la sécurité des enfants.

Mais s'il fallait téléphoner à chaque fois que l'on voit un véhicule passer sur un arrêt, les parents du garçon de 10 ans ne feraient que

cela de leurs journées, tant les automobilistes manquent de respect pour le Code de la route.

L'apposition de dos d'âne sur les rues, où les automobilistes profitent d'une longue distance pour accélérer, aiderait à ralentir la circulation dans nos rues. Jadis, il y avait des dos d'âne dans le domaine Laurentien. Le maire Charbonneau a affirmé qu'ils avaient été enlevés à la suite de dommages causés à des véhicules, dont des autobus scolaires.

Réfléchissons à cela... Si des véhicules ont été endommagés par les dos d'âne, c'est que, logiquement, les conducteurs ne ralentissaient pas assez. Et que dire des autobus! Ils transportent les enfants, ils devraient donc rouler à basse vitesse en tout temps, d'autant plus que les jeunes voyageurs ne sont pas attachés avec des ceintures de sécurité.

La pétition a semblé avoir été tout de même bien accueillie par le conseil, mais nous ignorons quand des mesures seront prises. Les parents du jeune accidenté désirent ardemment faire des pieds et des mains afin que les enfants soient en sécurité dans nos rues. Ils veulent éviter que d'autres ne vivent la dure épreuve par laquelle ils passent ensemble, toute la famille main dans la main.

Nos sommets sont protégés à Piedmont?



Photo Daniel Rolland

Serge Bergeron

Une immense maison est présentement en construction sur le sommet adjacent au Mont-Olympia. Est-ce conforme à la réglementation municipale?

Le maire de Piedmont, Maurice Charbonneau, nous a maintes fois assurés que nos sommets étaient protégés. Suite à une vérification auprès du directeur général, Gilbert Aubin, les paramètres suivants m'ont été énoncés : superficie minimum de 4 hectares (430,556 pieds carrés) pour le terrain – Construction limitée à 1 seul étage –

hauteur inférieure à la cime des arbres – un accès à un chemin public.

Comme la photo le démontre clairement, cette construction est très visible. Elle l'est d'ailleurs à partir de plusieurs endroits autour du Mont-Olympia, du Golf, du Secteur du chemin Pierre, du chemin de la Montagne, du pont Gagliésie, des

feux de circulation, enfin du bureau de poste, de Saint-Sauveur et même de Sainte-Adèle, sans oublier l'auto-route des Laurentides et la 117.

On peut facilement imaginer l'impact encore plus grand après la tombée des feuilles.

Nos sommets sont-ils réellement protégés par notre règlement actuel et son application? Et que dire de la charte des Paysages, à laquelle Piedmont a adhéré!

Distributions

TRACTECK INC.

Ventes et locations

Financement disponible



Dépositaire
YANMAR

Nouveau concessionnaire

YANMAR

à Prévost

2540, Boul. Labelle Prévost QC J0R 1T0
Tél.: (450) 565-2180 Fax: (450) 565-0814

Nos heures d'affaires sont :		
Du lundi au jeudi :	de 8 h à 12 h	13 h à 17 h 30
Vendredi :	de 8 h à 12 h	FERME
Samedi & dimanche :	FERME	